Les faits qui sont reprochés à Yannick Van Doorne, ses manquements à la loi et la démarche à suivre pour faire valoir nos droits

Pour déposer une plainte contre un entrepreneur dominant sur le marché qui utilise des pratiques anticoncurrentielles telles que la diffamation, l'intimidation ou l'abus de confiance pour empêcher des concurrents de se développer, voici les étapes générales à suivre en France :

Rassembler des preuves : Il est important de rassembler des preuves de la pratique anticoncurrentielle, comme des courriels, des messages, des témoignages, des documents commerciaux, etc.

Contacter l'Autorité de la concurrence : Vous pouvez contacter l'Autorité de la concurrence en France pour déposer une plainte. L'Autorité de la concurrence est l'autorité administrative indépendante chargée de veiller à l'application des lois antitrust et de la concurrence. Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire en ligne ou en contactant le service juridique de l'Autorité.

Présentez votre plainte : Il est conseillé de présenter votre plainte de manière claire et détaillée, en expliquant les faits, les preuves et les motivations de la plainte.

Suivre l'enquête : L'Autorité de la concurrence va ensuite enquêter sur votre plainte.

Elle peut demander des informations supplémentaires, entendre des témoins et effectuer des inspections. Si elle estime qu'il y a eu violation des lois antitrust et de la concurrence, elle peut prendre des mesures pour mettre fin à cette pratique.

Les lois antitrust et de la concurrence en France

interdisent certaines pratiques anticoncurrentielles qui ont pour but ou pour effet de limiter la concurrence sur un marché. Il est **illégal pour un entrepreneur dominant sur le marché de restreindre la concurrence de manière déloyale ou abusive**, par exemple en utilisant des pratiques anticoncurrentielles telles que la diffamation, l'intimidation ou l'abus de confiance pour empêcher un concurrent de se développer. Si un entrepreneur est accusé de telles pratiques, il peut être poursuivi pour violation des lois antitrust et de la concurrence et **risque des peines pénales et civiles.**

En France, les poursuites pénales et civiles sont deux types de procédures distinctes ayant des objectifs et des règles différentes.

Les poursuites pénales sont des procédures **judiciaires menées par l'État pour poursuivre une personne accusée d'avoir commis un délit ou un crime**. Les peines imposées en cas de condamnation peuvent inclure des **peines d'emprisonnement, des amendes**, ou des peines alternatives telles que des travaux d'intérêt général.

L'objectif principal de la poursuite pénale est de **protéger la société contre les infractions et de punir les criminels**. Les poursuites civiles, d'autre part, sont des procédures judiciaires menées par une personne physique ou morale pour **récupérer des dommages-intérêts ou une réparation pour un préjudice subi**. **Le but principal des poursuites civiles est de réparer les dommages causés et de rétablir l'équité entre les parties**. Les peines imposées en cas de condamnation peuvent inclure des dommages-intérêts financiers, une injonction ou une déclaration de responsabilité.

Il est important de noter que les **poursuites pénales et civiles peuvent être menées simultanément** ou séparément pour les mêmes faits et circonstances. Par exemple, un individu peut être poursuivi pénalement pour un délit tout en étant poursuivi civilement pour des dommages causés.

En résumé, les poursuites pénales sont menées pour punir les criminels et protéger la société, alors que les poursuites civiles sont menées pour réparer les dommages causés et rétablir l'équité entre les parties. Les deux types de poursuites peuvent être menées simultanément ou séparément pour les mêmes faits et circonstances.

L'abus de position dominante est interdit par l'article L.420-2 du code de commerce qui prévoit des sanctions pénales telles que **des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 3 ans** et des amendes pouvant atteindre **10% du chiffre d'affaires annuel.**

Si un entrepreneur utilise également la diffamation, l'intimidation et l'abus de confiance pour empêcher la concurrence, il risque des poursuites supplémentaires pour ces infractions. La diffamation est un délit en France et peut entraîner des **peines d'emprisonnement** allant jusqu'à un an et des **amendes pouvant atteindre 45 000€.**

L'intimidation est également un délit et peut entraîner des peines d'emprisonnement allant **jusqu'à 3 ans et des amendes pouvant atteindre 45 000€.**

L'abus de confiance est également un délit et peut entraîner des peines d'emprisonnement allant jusqu'à **5 ans et des amendes pouvant atteindre 75 000€.**

Il est important de noter que les victimes de ces infractions peuvent également intenter des poursuites civiles pour récupérer des dommages-intérêts pour les préjudices subis.

Il est possible que l'ancien collaborateur ait violé les **lois antitrust et de la concurrence** en s'efforçant de bloquer votre capacité à développer une boutique en ligne concurrente.

Si vous pouvez prouver que **l'ancien collaborateur a utilisé des moyens illégaux pour vous empêcher de développer votre boutique en ligne**, vous pourriez avoir des recours juridiques pour faire valoir vos droits. Il est important de **conserver toute preuve de la conduite de l'ancien collaborateur,** comme des emails ou des enregistrements de conversations, pour étayer votre dossier.

Il est également possible de saisir les **autorités de la concurrence pour signaler les pratiques anticoncurrentielles de l'ancien collaborateur et de demander une enquête**. En résumé, il est important de consulter un avocat spécialisé pour évaluer les circonstances de votre situation et pour vous orienter sur les recours juridiques disponibles pour faire valoir vos droits. Il est important de conserver toute preuve de la conduite illégale de l'ancien collaborateur pour étayer votre dossier.

Prescription

La prescription est un **terme juridique qui désigne le délai au-delà duquel une personne ne peut plus intenter une action en justice pour faire valoir ses droits**. La prescription est un mécanisme qui a pour but de limiter les litiges et de protéger les personnes contre des revendications tardives ou trop longtemps différées. **Pour l'action civile en diffamation, la prescription est de 1 an à compter de la diffusion de la diffamation.** Cela signifie que si une personne souhaite intenter une action en justice pour faire valoir ses droites suites à une diffamation, elle doit le faire dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle la diffamation a été commise. Si elle ne le fait pas dans ce délai, elle ne pourra plus intenter une action en justice **pour faire valoir ses droits. Il est donc important de réagir rapidement en cas de diffamation ou de dénigrement commercial pour ne pas perdre ses droits à agir en justice.**

En France, la **diffamation et l'injure** sont réprimées par les **articles 29 à 32 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Ces articles prévoient des peines pénales et civiles pour toute personne qui diffame ou injurie autrui**, tant à l'oral qu'à l'écrit. Il est possible de porter plainte pour diffamation ou injures devant les tribunaux correctionnels.

Il existe également la répression du dénigrement commercial qui est réprimé par l'article L.215-1 et suivants du Code de la consommation, qui punit toute

allégation ou indication trompeuse ou de nature à induire en erreur le consommateur, qu'elle soit de nature à porter atteinte à l'un des intérêts d'un concurrent. P

En France, les lois antitrusts et de la concurrence sont régies par le Code de commerce, ainsi que par la Loi du 21 juin 2014 pour l'économie sociale et solidaire.

Les principales lois antitrusts et de la concurrence sont :

L'article L.420-2 du Code de commerce qui interdit les abus de position dominante, c'est-à-dire l'utilisation d'une position dominante sur un marché pour empêcher ou entraver la concurrence ;

L'article L.441-6 du Code de commerce qui interdit les pratiques restrictives de concurrence qui ont pour objet ou pour effet de limiter la concurrence entre les entreprises.

Pour prouver qu'on en a été victime, il est important de **rassembler des preuves concrètes et de les présenter à l'autorité de concurrence. Ces preuves peuvent inclure des documents, des témoignages, des enregistrements audio ou vidéo, des courriels ou des messages**, etc. Il est également important de montrer comment ces pratiques illicites ont affecté sa propre entreprise et comment elles ont entravé la concurrence.

Il est important de noter que la position dominante ne signifie pas nécessairement que l'entreprise est la plus grande ou la plus prospère sur le marché. **Cela signifie qu'elle dispose d'un pouvoir significatif sur les conditions de vente ou d'achat,** ou qu'elle a la capacité d'influencer les prix ou les conditions de marché. Si l'entreprise dominante utilise cette position pour empêcher ou entraver la concurrence, cela peut violer les lois antitrusts.

ABUS DE CONFIANCE :

L'abus de confiance est régi par **l'article 314-1** du Code pénal français.

Selon cet article, "est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 375 000 euros tout individu qui, ayant reçu de l'autorité ou de la confiance, ou se prévalant de l'une ou de l'autre, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, en fait un usage contraire à celui pour lequel il les a reçus".

Il existe également des variantes de cet article qui punissent des cas spécifiques d'abus de confiance :

Il est important de noter que pour qu'une personne soit reconnue coupable d'abus de confiance, **il faut prouver** qu'elle a eu l'intention de commettre l'infraction et qu'elle a utilisé

les fonds, les valeurs ou le bien reçus à des fins contraires à celles pour lesquelles ils lui ont été confiés.

INTIMIDATION ET DIFFAMATION :

Il existe plusieurs lois qui peuvent s'appliquer dans le cas d'une personne qui **manipule et dénigre une autre personne en public**.

Voici quelques exemples : La loi sur la diffamation : La diffamation est définie comme une **allégation ou une imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne**. Si la personne qui vous **manipule et vous dénigre en public a fait des allégations fausses sur vous, vous pouvez porter plainte pour diffamation**.

La loi sur la calomnie : La **calomnie est définie comme une imputation d'un fait qui n'est pas vrai et qui a pour conséquence de porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne**.

Si la personne qui vous manipule et vous dénigre en public a fait des imputations fausses sur vous, vous pouvez porter plainte pour calomnie.

La loi sur l'intimidation : L'intimidation est définie comme des **actions ou des propos qui ont pour but de faire peur ou de causer du tort à une personne**. Si la personne qui vous manipule et vous dénigre en public utilise des méthodes pour vous faire peur ou vous causer du tort, vous pouvez porter plainte pour intimidation.

Article 223-1 : Commission d'intimidation dans un lieu public.

Article 223-2 : L'intimidation en raison de l'exercice d'une activité professionnelle.

Article 223-4 : Commission d'intimidation par voie de communication électronique.

Article 29 : Diffamation

Article 222-35 : Diffamation envers un groupe de personnes

Article 222-39 : Diffamation envers un représentant d'un corps constitué

Article 222-40 : Diffamation envers un fonctionnaire ou un agent public

Article 222-18 : Intimidation

Article 222- Article 222-20 : Intimidation

Article 222-21 : Intimidation

Article 222- Article 222-23 : Intimidation

HARCELEMENT MORAL :

La loi sur le harcèlement moral : Le harcèlement moral est une **forme de violence psychologique qui se caractérise par des actes répétitifs et répétés ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'un salarié et de compromettre son intégrité psychique ou physique**.

Article 222-33 du Code pénal, le harcèlement est défini comme "le fait d'imposer à une personne des propos ou des comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se manifestant par une **altération de sa santé physique ou mentale". Les peines accusées pour ce délit varient en fonction de la gravité des faits et peuvent aller de l'amende à la réclusion.** Il est important de noter que le harcèlement peut également être poursuivi en justice sous forme de **plainte pour harcèlement moral ou sexuel au travail.**

Il est important de noter que pour porter plainte pour diffamation, calomnie, intimidation ou harcèlement moral, **il faut prouver que les propos ou actions de la personne sont faux, et qu'ils ont eu un impact négatif sur vous**. **Il est donc recommandé de conserver des preuves (comme des captures d'écran, des enregistrements audio ou des témoignages) pour étayer votre plainte.**

Il est également conseillé de consulter un avocat pour évaluer votre situation et vous aider à déterminer les meilleures options pour vous défendre. Il existe plusieurs moyens de se défendre légalement contre la diffamation et l'intimidation.

Voici quelques étapes que vous pouvez suivre : Conservez des preuves : Gardez des copies des messages, des courriels, des publications sur les réseaux sociaux ou tout autre type de communication qui pourrait constituer une diffamation ou une intimidation. Contactez le diffamateur ou l'intimidateur : Si vous savez qui est à l'origine des propos diffamatoires ou intimidants, vous pouvez leur demander de cesser leur comportement et de retirer les propos litigieux.

Faites appel à un avocat : Si les mesures précédentes n'ont pas eu d'effet, vous devriez envisager de faire appel à un avocat pour évaluer votre situation et vous conseiller sur les recours juridiques à votre disposition. Intention de porter plainte : Si vous avez été victime de diffamation ou d'intimidation, vous pouvez porter plainte auprès des autorités compétentes.

En France, vous pouvez vous adresser aux autorités judiciaires ou administratives, selon le type de diffamation ou d'intimidation. Utilisez les outils de réglementation en ligne : Selon les plateformes, il est possible de signaler les contenus qui violent les règles de la communauté.

Les plateformes ont souvent des procédures pour retirer les contenus diffamatoires ou intimidants. Il est important de noter que la diffamation et l'intimidation sont des infractions graves et qu'il est important de prendre les mesures appropriées pour protéger vos droits et votre réputation. En cas de doute, il est préférable de consulter un avocat pour évaluer votre

situation et vous aider à déterminer les meilleures options pour vous défendre. Le harcèlement est un délit puni par le Code pénal français.